

10^è

Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse

**"Les jeunes pour la démocratie :
les perspectives des jeunes en
action"**

**La Valette, Malte
8 - 9 octobre 2025**

Document de référence pour la Conférence



GOVERNMENT OF MALTA
PARLIAMENTARY SECRETARIAT
FOR YOUTH, RESEARCH
AND INNOVATION



Presidency of Malta
Council of Europe
May - November 2025

Présidence de Malte
Conseil de l'Europe
Mai - Novembre 2025



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Introduction

Ce document a pour but de fournir aux délégations des informations de base sur les sujets qui seront traités lors de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse.

Il couvre :

- I. Session thématique 1 : "Les jeunes et le nouveau Pacte démocratique pour l'Europe"
- II. Session thématique 2 : "Intégrer la perspective de la jeunesse : Une opportunité d'élaborer des politiques ensemble"
- III. Les principales conclusions de la révision de la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale
- IV. Les principaux résultats de la 4^e Convention européenne sur le travail de jeunesse (La Valette, 28-29 mai 2025)

En ce qui concerne les sessions thématiques susmentionnées, certaines questions de débat sont proposées, en vue d'assurer une contribution plus coordonnée aux discussions.

I) Session thématique 1 : " Les jeunes et le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe "

Le [Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe](#) du Conseil de l'Europe est un processus stratégique et politique visant à consolider les fondations de la démocratie, à maximiser ses bénéfices et à réinventer ses formes, alors que nos sociétés sont confrontées à des défis tels que le recul de la démocratie, la désinformation, l'impunité et l'autoritarisme.

Le Pacte servira de processus collectif et inclusif pour stimuler les solutions qui fonctionnent et identifier de nouvelles réponses à ces défis. Des ateliers et des séminaires thématiques seront organisés à cette fin en collaboration avec la société civile, des groupes de réflexion, des universités et des organismes internationaux.

Tous les organes du Conseil de l'Europe - le Secrétaire Général et l'ensemble du secrétariat, le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et les organes de la Convention - mobilisent leurs capacités et leurs réseaux pour contribuer tout au long de cette phase pilote, jusqu'à la fin de 2026, et pour concourir à définir l'orientation à long terme du Pacte au-delà de cette date. La 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la jeunesse et l'événement jeunesse qui la précède figurent parmi les initiatives entreprises dans le cadre du Pacte. Les orientations définies durant la phase de consultation au cours de l'année 2026 façonneront les travaux à venir.

Le Pacte s'articule autour de trois piliers stratégiques.

Le premier, *Apprendre et pratiquer la démocratie*, vise à doter les citoyens, en particulier les jeunes, des compétences et des opportunités nécessaires pour participer de manière égale et significative à la vie démocratique, compte tenu de la tendance inquiétante au désengagement de la vie publique. Les réponses comprendront la promotion de l'éducation aux médias et de l'engagement démocratique, ainsi que la défense de l'inclusion, de l'égalité d'accès et du dialogue au-delà des clivages politiques, générationnels, culturels et numériques. Un accent particulier sera mis sur le renforcement du leadership et de la participation des jeunes, et sur la promotion de l'engagement civique au moyen d'outils innovants et de récits inclusifs qui relient les jeunes générations à la vie démocratique.

Le deuxième pilier, *"Protéger la démocratie"*, vise à défendre les institutions contre des menaces telles que la corruption, la désinformation et l'ingérence électorale. Ce pilier se concentrera en particulier sur la manière de rétablir la confiance dans les institutions démocratiques, de lutter contre la désinformation et de préserver le débat public, de défendre l'État de droit, de lutter sans relâche contre la corruption, de promouvoir les droits sociaux pour toutes et tous et de faire progresser l'égalité et l'inclusion.

Le troisième, *"Innover pour la démocratie"*, promeut de nouvelles approches participatives et l'utilisation de la technologie pour accroître la confiance, l'accessibilité et l'efficacité de la gouvernance. Il s'agit également de promouvoir des solutions qui stimulent l'innovation démocratique en engageant les citoyens dans des modèles délibératifs et participatifs qui renouvellent et adaptent la démocratie aux défis d'aujourd'hui ; de présenter des pratiques démocratiques prometteuses dans le monde entier ; de faire face à la triple crise planétaire - le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité - et de reconnaître son impact profond sur la résilience démocratique, ainsi que de mobiliser l'intelligence collective, en utilisant des outils créatifs tels que des jeux prospectifs pour imaginer, explorer et co-construire l'avenir de la démocratie.

Dynamiques et diversifiés, les jeunes insufflent l'urgence et l'innovation à la vie démocratique. Pourtant, nombre d'entre eux sont exclus de la participation formelle alors que l'espace civique se rétrécit. Le Pacte offre une opportunité vitale d'engagement significatif, garantissant que leurs voix influencent l'avenir démocratique de l'Europe. Il encourage également les États membres à explorer des moyens novateurs de promouvoir une participation significative des jeunes, conformément au Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse.

Cela pourrait impliquer d'investir dans l'éducation démocratique par le biais de l'apprentissage formel et non formel, de soutenir les initiatives menées par les jeunes et les mécanismes participatifs, et de protéger les jeunes en ligne tout en mettant leurs compétences technologiques au service de l'innovation démocratique. Il est également important de prendre des mesures pour garantir l'accès des jeunes aux droits, en particulier aux droits sociaux, car il s'agit d'une condition préalable à leur participation démocratique, en particulier pour ceux qui ont moins d'opportunités ou qui se trouvent dans des situations

de vulnérabilité.

En conclusion, l'idée de donner aux jeunes les moyens de cocréer un renouveau démocratique, soutenu par le Pacte, contribuera à garantir des démocraties plus résilientes, inclusives et tournées vers l'avenir.

Questions pour le débat :

- Quels sont les principaux obstacles dans votre pays à la participation active des jeunes et des organisations de jeunesse à la vie démocratique, et que pensez-vous qu'il soit possible de faire pour les surmonter, et par qui ?
- [Le rapport 2025 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe](#) a souligné que "le désengagement des jeunes persiste, en particulier parmi les groupes marginalisés. Les jeunes femmes sont confrontées à des défis supplémentaires en politique, alors même qu'elles sont à l'avant-garde des questions relatives au climat, à l'égalité et aux droits humains.". Que pensez-vous qu'il soit possible de faire pour impliquer les jeunes démotivés et restaurer leur confiance en la démocratie ?
- Comment soutenez-vous la société civile et les jeunes de votre pays dans l'apprentissage et la pratique de la démocratie ?
- Quelles sont les formes innovantes de participation des jeunes que vous soutenez et/ou mettez en œuvre dans votre pays et que vous aimeriez partager avec les autres délégations ?

II) Session thématique 2 : "Intégrer la perspective de la jeunesse : Une opportunité d'élaborer des politiques ensemble"

Depuis plus de 50 ans, le Conseil de l'Europe reconnaît le rôle crucial des jeunes et des organisations de jeunesse dans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, et a intégré la participation et les perspectives des jeunes dans son travail. Son [système](#) novateur [de cogestion](#) est un exemple vivant de démocratie participative, dans lequel les représentants des jeunes et les gouvernements nationaux décident et mettent en œuvre ensemble, et sur un pied d'égalité, les priorités, les politiques et les budgets du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe.

Lors du [4e Sommet du Conseil de l'Europe](#), qui s'est tenu à Reykjavik en mai 2023, les chefs d'État et de gouvernement des 46 États membres ont décidé "d'inclure une perspective pour la jeunesse dans les délibérations intergouvernementales et autres de l'Organisation, car la participation des jeunes aux processus décisionnels améliore l'efficacité des politiques publiques et renforce les institutions démocratiques grâce à un dialogue ouvert". La déclaration de Reykjavik exprime l'engagement clair du Conseil de l'Europe et de ses États membres à renforcer la participation des jeunes aux processus politiques et décisionnels, afin de répondre aux préoccupations liées à la non-participation des jeunes aux processus démocratiques et à la baisse de confiance dans les institutions publiques.

Le Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) a commencé à travailler sur un Cadre de référence visant à intégrer la perspective de la jeunesse dans divers domaines politiques, en particulier ses quatre éléments conceptuels, peu après le sommet de Reykjavik. En 2024, le Comité des ministres a approuvé les éléments qui guideront la préparation et la mise en œuvre du Cadre de référence.

Reconnaissant la contribution positive et le changement que les jeunes apportent à la démocratie et à l'unité européenne, et renouvelant l'engagement en faveur des conditions de vie et des droits humains des jeunes, le Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de jeunesse envisage :

- Démocratie participative - garantir la participation significative des jeunes aux processus démocratiques et renforcer l'impact, la pertinence et la résilience des politiques publiques dans toute l'Europe, et
- Des politiques inclusives qui profitent aux jeunes - générations actuelles et futures - dans tous les domaines politiques qui les concernent, tout en promouvant la transparence, l'équité et un dialogue ouvert avec les diverses parties prenantes.

Dans le Cadre de référence, la "perspective de la jeunesse" est définie comme une approche stratégique de l'élaboration des politiques qui garantit que les expériences, les besoins et les intérêts des jeunes sont systématiquement pris en compte aux différents stades du processus politique. La "perspective de la jeunesse" peut être abordée à travers quatre éléments conceptuels interconnectés :

- Penser avec les jeunes - Attitude : l'état d'esprit qui reconnaît les jeunes comme des contributeurs actifs à l'élaboration des politiques.
- Apprendre des jeunes et avec eux - Expérience : les processus interactifs permettant un apprentissage intergénérationnel, favorisant la compréhension et le respect mutuels entre les décideurs politiques et les jeunes.
- Participer avec les jeunes - Compétences : les compétences nécessaires à une participation significative des jeunes, fondée sur des valeurs démocratiques telles que l'inclusion, le pluralisme et la non-discrimination.
- Agir avec et pour les jeunes - Action : l'engagement d'inclure activement les opinions et les aspirations des jeunes dans le cycle politique - délibération, formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Ensemble, ces quatre éléments conceptuels forment les bases d'une intégration significative et durable de la voix des jeunes dans les processus politiques. Leur intégration et leur mise en œuvre effectives reposent toutefois sur deux facteurs principaux :

- La reconnaissance des connaissances, des compétences et des perspectives des jeunes : reconnaître les jeunes en tant que détenteurs de droits, assurer leur participation active à l'élaboration des politiques, depuis leur développement jusqu'à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation, y compris l'évaluation de

- l'impact, et
- Engagement et ressources : l'intégration de la perspective jeunesse doit être soutenue dans le temps, ce qui nécessite à la fois un engagement institutionnel et des ressources adéquates.

Le Cadre de référence est flexible, permettant aux utilisateurs de l'adapter à leurs contextes et besoins spécifiques, en s'appuyant sur l'expertise du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et d'autres expériences pertinentes.

Questions pour le débat :

- Comment le Cadre de référence sur la perspective de la jeunesse peut-il renforcer la participation des jeunes au processus démocratique et à la prise de décision dans votre pays ?
- Quels sont les éléments du Cadre de référence qui, selon vous, doivent faire l'objet d'une attention particulière, à la lumière de l'expérience de votre propre pays ?
- Selon vous, quelles méthodes supplémentaires de soutien à la participation active des jeunes pourraient contribuer à renforcer le Cadre de référence ?

III) Les principales conclusions de la révision de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale.

Adoptée pour la première fois en 1992, la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale est la principale norme européenne en la matière. En 2024, le [Congrès des pouvoirs locaux et régionaux](#) et les [organes statutaires de la jeunesse](#) se sont engagés dans un processus de mise à jour du texte pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui grâce à un processus participatif qui a impliqué la société civile, les jeunes et les autorités locales et régionales dans des consultations sur le texte. Ce processus participatif a culminé avec la [Conférence européenne de la jeunesse](#) "Les jeunes dans la vie locale et régionale : la Démocratie en action !" qui s'est tenue à Braga en février 2025.

Le texte proposé établit un cadre global pour la participation des jeunes à la prise de décision au niveau local et régional, en définissant ce qu'est la participation des jeunes et ses principes, et en établissant des lignes directrices pour la création et le fonctionnement des conseils locaux de jeunesse ainsi que pour les consultations ad hoc des jeunes. La Charte reconnaît le rôle et le soutien nécessaires à l'ensemble de l'écosystème pour permettre la participation des jeunes : soutien à la société civile, au travail de jeunesse, aux centres de jeunesse et aux espaces dirigés par des jeunes,

dispositions relatives à l'éducation et à la formation des jeunes, des représentants élus et des fonctionnaires. Elle met également l'accent sur la nécessité de soutenir l'engagement politique des jeunes, en particulier au niveau local, par des mesures telles que l'abaissement de l'âge du droit de vote et l'encouragement des jeunes à se présenter aux élections.

Les dispositions prévoient également des examens réguliers de la mise en œuvre afin d'aider les États membres à faire progresser la participation des jeunes. La Charte est ancrée dans une approche fondée sur les droits humains, dans laquelle les autorités locales et régionales sont les responsables et les jeunes sont les détenteurs des droits humains. Une attention particulière est accordée aux questions d'égalité et de diversité, ainsi qu'aux nouveaux développements intervenus depuis 2003 (dernière révision du texte).

Si le rôle des collectivités locales et régionales est fondamental dans la mise en œuvre de la Charte, les autorités nationales sont des partenaires essentiels pour mettre en place des cadres juridiques et politiques complets, garantir des ressources suffisantes et renforcer la coopération et la coordination.

Le texte de la Charte sera discuté et proposé pour adoption lors de la session plénière du Congrès le 29 octobre 2025. Après la session du Congrès, la Charte et la recommandation qui l'accompagne seront envoyées au Comité des ministres pour discussion et adoption.

IV) Les principaux résultats de la 4^e Convention européenne du travail de jeunesse

La 4^eme Convention européenne du travail de jeunesse (ci-après : EYWC), qui s'est tenue à La Valette les 28 et 29 mai 2025, s'est avérée être une occasion intense, vibrante et énergisante. La Convention a rassemblé plus de 500 participants de 42 pays d'Europe, ainsi que des représentants de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, des organisations volontaires de jeunesse et de la communauté du travail de jeunesse au sens large, pour discuter et envisager l'avenir du travail de jeunesse en Europe.

Les Conventions européennes sur le travail de jeunesse ont été un forum régulier et important pour les décideurs politiques du travail de jeunesse, les praticiens et la communauté du travail de jeunesse au sens large, y compris les chercheurs, les organisations volontaires de jeunesse et les prestataires de services de jeunesse, dans le but de promouvoir et de renforcer le travail de jeunesse et son développement ultérieur, et de réaliser son potentiel en soutenant et en renforçant le pouvoir des jeunes.

Le titre de la Convention, " Youthwork xcelerate - A Roadmap Towards a European Strategy for Youth Work ", reflète l'engagement de Malte à faire progresser la

reconnaissance et le développement du travail de jeunesse en Europe et à fournir l'élan nécessaire pour lui donner une forme et une direction dans les cinq prochaines années.

L'objectif principal du 4ème EYWC à Malte était de donner la parole à la communauté du travail de jeunesse et de l'écouter, afin d'articuler et de parvenir à des conclusions qui pourraient fournir les caractéristiques essentielles, les éléments de base, les mesures et les initiatives nécessaires au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie efficace en matière de travail de jeunesse. Toutes les parties prenantes - les décideurs politiques, les institutions européennes, les autorités aux niveaux national, régional et local, le secteur volontaire de la jeunesse et les jeunes - ont des rôles et des responsabilités variés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière de travail de jeunesse.

Les cinq prochaines années verront l'adoption d'une nouvelle stratégie jeunesse de l'UE, d'un nouveau cadre financier pluriannuel, d'une nouvelle génération de programmes européens et d'une nouvelle stratégie du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

Le EYWC a permis de définir une vision stratégique, des objectifs et des priorités pour le travail de jeunesse en Europe au cours des cinq prochaines années, ainsi qu'une feuille de route sur la manière dont ils peuvent être inclus et devenir un pilier essentiel de toutes les politiques de jeunesse, tant au niveau européen que national.

Les ateliers thématiques ont été le principal forum où les participants ont pu examiner, discuter et parvenir à des conclusions sur les trois thèmes principaux du EYWC.

- Le cœur du travail de jeunesse : Une vision commune du travail de jeunesse et de son avenir, axée sur les définitions et les descriptions du travail de jeunesse, les valeurs et l'éthique, la reconnaissance et la visibilité, la qualité et les normes, ainsi que le suivi et l'évaluation.
- Environnement du travail de jeunesse : Soutenir les jeunes en répondant à leurs besoins et à leurs aspirations, en s'assurant de leur accès aux droits humains, leur inclusion, leur participation et leur autonomisation. Cela inclut le plaidoyer dans le travail de jeunesse, le rôle des travailleurs de jeunesse salariés et bénévoles, ainsi que des animateurs de jeunesse, leur éducation, leur formation et leur reconnaissance, ainsi que les méthodologies, les outils, les approches et les nouvelles technologies du travail de jeunesse.
- Systèmes de travail de jeunesse : Politiques et stratégies aux niveaux européen, national, régional et local, couvrant le secteur volontaire de la jeunesse et les associations de travail de jeunesse, les réseaux, les centres et les prestataires de services. Cela inclue également la coopération entre les secteurs public et privé et le secteur volontaire à différents niveaux, le financement et les ressources du

travail de jeunesse des États/du secteur public et de l'UE ou du Fonds européen pour la jeunesse, ainsi que l'interaction du travail de jeunesse avec d'autres domaines politiques.

Les ateliers thématiques ont débouché sur 74 conclusions que les participants à la Convention ont considérées comme des éléments essentiels d'une future stratégie européenne pour le travail de jeunesse. Une feuille de route est en cours de finalisation afin de donner suite aux conclusions de la Convention.